



## COMITE SYNDICAL DU 05 FEVRIER 2015

L'an deux mil quinze, le cinq février, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux à Champagne-sur-Oise, à dix neuf heures sous la présidence de Madame Joëlle HARNET, présidente.

### **Etaient présents :**

Communauté de Communes Mme LAMOTTE, VALIN

De Carnelle-Pays de France MM RABLINEAU, TURBAN, BOITEUX, DUFOUR, FOUCAUD, BRICOT,  
FALLOT, LECLAIRE, FERON, DUPONT, FREIXO,  
délégués titulaires  
Mme MERCIER-YTHIER, BONTEMPS, délégués suppléants

Communauté de Communes Mme HARNET, GROUX, LEGRAND, PERINI,  
Du Haut Val d'Oise MM. DRIANCOURT, ESTRADE, GARBE, LEBON, ALFANDARI, DEGOUY,  
LESUEUR, BOUCHOUICHA, COACHE, PINSSON délégués titulaires  
M. ROY, FOURMENT délégués suppléants

Communauté de Communes Mme CHAUMERLIAC déléguée suppléant  
De la Vallée de l'Oise et des MM. DAGONET, VERGNAUD, DELAIS, BOUDER, KISLING, MACE,  
trois forêts  
délégués titulaires,

Communauté de Communes Mme JULITTE  
De la Vallée des Impressionnistes M. LEFEBVRE délégués titulaires,

Communauté de communes Mme LE BERRE,  
De la Vallée du Sausseron MM. DELAMARRE et JOBARD, délégués titulaires

**Absents excusés :** Monsieur ALLART (Viarmes),

**Assistaient également à la réunion :** Syndicat TRI-OR: Mme Martine LE TREIZE, Christine LIS-RIBEIRO  
Mairie de Persan : Monsieur KASSE

**Secrétaire de séance :** Monsieur COACHE Jean-Jacques ;

**Commune non représentée :** CHAUVRY,

Madame La Présidente accueille les délégués et le quorum atteint déclare la séance ouverte à 19 heures.

## EXPLOITATION DU CENTRE DE TRI DE DES DECHETS RECYCLABLES

Madame la Présidente présente à l'assemblée l'historique du marché d'exploitation du centre de tri des déchets recyclables de Champagne sur Oise :

Une première consultation a été déclarée sans suite avec les motifs d'intérêt général suivants :

- 1) Absence de concurrence, - 1 seul candidat sur les 6 dossiers retirés a proposé une offre -
- 2) Mauvaise définition du prix unitaire et des besoins du Syndicat au regard des questions posées lors de la consultation

Le syndicat TRI-OR a lancé une deuxième consultation.

Sur cette nouvelle consultation avec plus de candidats qui ont retiré un dossier -9 à la place de 6- (et pour certains assisté à la visite obligatoire), seul le candidat GENERIS, a remis un dossier de réponse. GENERIS connaît bien le site et le process et il s'engage sur les obligations prévues au CCTP et CCAP.

Son dossier de réponse comporte 4 propositions :

- 1 offre de base conformément au cahier des charges,
- 1 offre en variante obligatoire conformément au cahier des charges,
- 2 offres en variante libre. La variante libre 1 correspond à l'offre de base et la variante libre 2 à l'offre en variante obligatoire, à la seule différence que GENERIS remplace son conducteur d'engin et de presse/agent de maintenance par un agent actuel TRI-OR. GENERIS propose de le former à la conduite des engins de manutention et à la maintenance de premier niveau.

Le prix pour la gestion du verre (3,93 €/HT/t) est équivalent à celui pratiqué au 31/12/2014.

Le prix pour le tri des propres et secs présente une augmentation de 8% par rapport à celui pratiqué au 31/12/2014 (92,53 €/HT/t) dans l'offre de base et la variante obligatoire.

Cette augmentation est directement liée à l'affectation d'une personne GENERIS supplémentaire par rapport à la situation actuelle (en remplacement du conducteur TRI-OR). En revanche ce prix connaît une diminution de 5% dans les variantes libres à prestation égale par rapport à la situation actuelle.

Sur une période de 5 ans, le coût de la prestation proposée par GENERIS est équivalent dans l'offre de base et dans la variante obligatoire. De la même façon, il est équivalent dans la variante libre 1 et la variante libre 2.

Les variantes libres ne proposent pas de réelle économie par rapport à l'offre de base et à la variante obligatoire dans la mesure où la diminution du prix annoncée est exclusivement liée au remplacement d'un des agents GENERIS par un agent TRI-OR.

GENERIS propose une équipe de 3 personnes (1 chef d'équipe+2 conducteurs) en base et en variante obligatoire. Dans les variantes libres, GENERIS remplace l'un de ses conducteurs par un agent TRI-OR qu'il propose de former.

Par ailleurs, GENERIS a construit sa proposition sur la base de 13 agents de tri (13 agents de tri en base et en variante obligatoire et 14 agents, soit 13 agents de tri et 1 agent devenu conducteur, en variantes libres).

La proposition de GENERIS fait apparaître une équipe similaire à celle en place (1 chef d'équipe + 2 conducteurs) alors qu'en tant qu'exploitant actuel, il a alerté le Syndicat à plusieurs reprises sur le fait que les effectifs, présents sur site, étaient devenus insuffisants notamment pour réaliser dans de bonnes conditions la maintenance et le nettoyage du site.

GENERIS a construit sa proposition sur la base de 13 agents de tri alors que le constructeur (IRIS) en charge de la modernisation du centre de tri a un engagement de performance sur la base de 14 trieurs.

Le bureau syndical et le comité technique attirent l'attention du Syndicat sur la difficulté qu'aura GENERIS à tenir un tel engagement.

Le Cabinet ANTEA qui assiste le syndicat dans ce dossier indique :

« Nous conseillons, à ce stade, au Syndicat TRI-OR de s'orienter vers la variante obligatoire ou la variante libre 2 qui lui laisse la possibilité de lancer une nouvelle procédure au bout de 3 ans (et non 5 ans pour l'offre de base et la variante libre 1) :

- d'un côté, la variante obligatoire présente l'avantage de laisser GENERIS gérer l'entièreté de la maintenance de premier niveau ;
- d'un autre côté, la variante libre 2 reste intéressante dans la mesure où TRI-OR bénéficiera de la formation de l'un de ses agents pour la maintenance.

Madame la Présidente rappelle qu'actuellement le syndicat est propriétaire des lieux et équipements, qu'il a en charge la gestion du personnel, celle des relations avec les intervenants extérieurs et les contrats sur la revente des déchets triés. L'appel d'offre couvre la gestion technique (process, entretien et évacuation) et un encadrement des trieurs.

Elle informe l'assemblée qu'une étude comparative entre la proposition de Générés et une gestion totale du centre de tri de déchets recyclables a été demandée à LP Conseil. Le cabinet expose cette étude.

Il ressort une balance favorable (23 980 € pour le personnel et 51 247 € pour le fonctionnement) à la gestion totale par le syndicat après introduction du personnel nécessaire à savoir un deuxième agent d'entretien conducteur d'engin, un chef de chantier et un encadrant pour 1/3 temps.

Compte tenu du personnel existant au tableau des effectifs, seul le poste de Chef de Chantier – catégorie B – à temps complet - est à créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015.

Après en avoir débattu, Madame La Présidente rappelle les deux solutions et invite le Conseil à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité**, décide de prendre la gestion totale du centre de tri à l'issu du marché actuel dans les conditions exposé ci-dessus pour le personnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La Présidente du Syndicat Tri-Or  
Joëlle HARNET